



Yverdon-les-Bains

Municipalité

Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 5 décembre 2025

N/réf. : mah

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électrices et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 6 novembre 2025, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR25.24PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 3'400'000.- pour financer les travaux de mise en conformité aux exigences de la LHand d'un premier lot d'arrêts de bus ainsi que l'installation de l'équipement minimal à l'ensemble des arrêts, dans le cadre d'une stratégie de mise en conformité de l'ensemble des arrêts de bus sur le territoire de la commune et le rapport sur le postulat PO22.04PO du 7 avril 2022 de Monsieur le Conseiller communal Ervin Sheu intitulé « Une ville où il fait bon attendre le bus »
- **PR25.34PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 910'000.- pour la restauration du Château, étape XXIX « Façade Est / Rue de la Plaine »
- **PR25.35PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 4'000'000.- pour le renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité de la Ville pour les années 2025 - 2026
- **PR25.30PR** une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 190'000.- au budget 2025 pour le projet « Jardins du Casino 2025 »

*Le référendum peut être demandé contre la décision ci-dessus dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 5 au 15 décembre 2025